



Secrétariat Général
 Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture
 Direction de l'Architecture

11 MAI 2007

A

Mesdames et Messieurs
 les Directeurs des Agences Urbaines

Objet : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur des secteurs à intérêt paysager.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le projet du Code de l'Urbanisme a introduit la mise en placée d'un outil de planification et de gestion, soumis aux mêmes règles et procédures d'établissement et d'approbation d'un Plan d'Aménagement intitulé « Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur ».

Ce document aurait notamment pour objet, pour les secteurs d'intérêt écologique ou paysager de :

- Identifier les différents éléments du paysage, les terrains cultivés ou plantés à protéger et les zones où toute construction est interdite pour des motifs d'ordre écologique ou paysager ;
- Indiquer notamment les mesures de protection et de mise en valeur ainsi que les possibilités d'aménagement et de développement du site concerné.

Dans ce cadre, la Direction de l'Architecture envisage de mener une action pilote permettant d'illustrer le bien-fondé de ce type d'étude et son caractère particulier à travers le lancement d'une première génération de cette catégorie de document.

Seront concernés par cette étude, les espaces et/ou éléments naturels présentant un intérêt paysager, portant une valeur identitaire et ayant des atouts à préserver et à revitaliser.

Aussi, vous inviterai -je à bien vouloir identifier un site relevant du ressort territorial de votre Agence Urbaine pouvant faire l'objet de cette étude, et ce en concertation avec les instances locales.

Le financement de cette opération sera pris en charge par la Direction de l'Architecture dans un cadre de partenariat avec les Agences Urbaines retenues.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir votre proposition, au plus tard le lundi 4 juin 2007, sous forme d'une note de présentation assortie d'une délimitation de l'entité proposée et d'une évaluation du coût de l'étude.

Persuadé de l'intérêt que vous portez aux actions de préservation et de revitalisation du patrimoine naturel, je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les Directeurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Ministre Délégué
 Le Directeur de l'Architecture